detzky va avoir un monument gigantesque, qui dépassera en hauteur et en durée tous les monumens connus : une des montagnes les plus majestueuses des environs de Gmunden doit porter, en mémoire du vainqueur de l'Italie, le nom de Radetzky-Alpe.

On parle de l'augmentation de la garnison de Vienne; elle doit être portée, selon les uns, à 30,000 hommes, selon les autres, à 50,000 hommes.

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

Le projet de retirer les troupes prussiennes d'expédition du Schleswig, prend de plus en plus faveur. Il est assez probable que cette mesure sera mise à exécution cette année. Quoi qu'il en soit, il est certain que le gouvernement prussien ne s'engagera point dans de nouvelles hostilités avec le Danemark pour l'affaire du Schleswig-Holstein, attendu qu'il entraînerait la ruine du commerce de la Baltique. D'un autre côté, il serait possible que la garnison prussienne de Hambourg fût renforcée.

HANOVRE.

L'ouverture des Chambres au eu lieu le 8 novembre. M. le comte de Beningsen, président du conseil des ministrés, a prononcé un discours qui contient le passage suivant relativement aux affaires d'Allemagne:

« Quoique dans la plupart des Etats de l'Europe l'ordre ait été rétabli, non sans qu'il y ait eu nécessité d'employer la force des armes, et bien qu'en Allemagne les dangers qui au printemps ont amené la dissolution des Etats aient disparu, cependant la tranquillité extérieure ne n'est pas affermie et il a été impossible de développer et de perfectionner la Constitution générale qui depuis plus d'une année forme le centre autour duquel se rennissent tous les efforts.

« S. M. le Roi a ordonné de vous donner pleine connaissance des négociations, et plus les conditions d'un développement paisible se rétabliront, plus S. M. travaillera sérieusement, conformément à son devoir, à la réalisation de l'union de l'Allemagne et d'une représentation générale du peuple allemand, en suivant les voies constitutionnelles. Mais si le Hanovre a été préservé jusqu'à ce jour des horreurs de l'anarchie et de la guerre civile, n'est son raison de plus de donner à ses pays les institutions nécessaires pour que la loi du 5 septembre 1848 soit pleinement exécutée. Le gouvernement fera à cet égard ses Etats les propositions nécessaires. »

BAVIÈRE.

(Munich, 8 novembre.)

Voici les conclusions adoptées par la deuxième Chambre pour la question allemande :

« La Chambre espère que le cabinet, dans les négociations ultérieures, s'appuyera fermement sur le principe de l'union de toute l'Allemagne; qu'il ne reclamera aucun sacrifice pour arriver à une constitution définitive dans cet esprit, en même temps qu'à une représentation populaire générale et invitable, et enfin qu'il donnera connaissance à la Chambre en temps opportun de toutes les phases des négociations. La chambre est convaincue que le gouvernement bavarois s'attachera surtout à faire régler les affaires industrielles, commerciales et politiques de tous les Etats allemands avec le propre concours du peuple. »

SAXE.

(Dresde, 10 novembre.)

Par un décret du 3 novembre, le Roi a accordé amnistie pleine et entière à tous les individus accusés ou reconnus coupables du crime de lèse-Majesté. Les instructions commencées devront cesser immédiatement (les peines déjà prononcées seront remises, et les poursuites cesseront également.)

GRAND-DUCHÉ DE HESSE.

(Cassel, 10 novembre.)

La Diète a repris hier ses séances. Dans celle de ce jour, elle a adopté à l'unanimité la loi sur l'abolition des juridictions patrimoniales, qui est très importante pour quelques districts du pays. La comité de la Diète a délaré ensuite officiellement qu'il était faux que le gouvernement de la Hesse-Electorale eût l'intention de se retirer de l'alliance des trois Rois.

On lit dans la *Gazette de Cologne* du 9 novembre, sous la date de Francfort, le 7 :

« L'Assemblée Constituante de Francfort, d'accord avec le Sénat et conformément aux droits fondamentaux du peuple allemand, a proclamé aujourd'hui l'abolition de la peine de mort tant pour l'armée que pour les autres citoyens. Il n'y a d'exception que pour les jugemens militaires en temps de guerre.

OLDENBOURG.

Le ministère a ouvert aujourd'hui la diète. Voici le discours qu'a teau à cette occasion M. Schloifer, président du conseil des ministres :

« Messieurs,

« S. A. R. le grand-duc m'a confié l'honorable mission d'ouvrir la diète et de vous souhaiter la bienvenue en son nom.

« La proclamation du 10 septembre dernier vous a appris, messieurs, que S. A. R. le grand-duc, cédant à la gravité de nouvelles conjonctures urgentes et après avoir pris en sérieuse considération les intérêts du pays, a ratifié le traité passé précédemment au mois de juillet dernier et refusé à l'accession du grand-duché d'Oldenbourg à l'alliance du 26 mai. Les motifs qui ont déterminé cette importante détmarche, ainsi que la proposition relative à la sanction du dit traité par la diète, vous seront mis ultérieurement communiqués par le commissaire.

« Grâce à l'armistice qui a été conclu avec le Danemark S. A. R. le grand-duc n'a maintenu surpied depuis plus de deux mois, à l'effet de soulager le pays, que le nombre de troupes qui n'excède pas considérablement le chiffre exigé par l'ancien pouvoir fédéral, et a apporté des réductions possibles dans les dépenses ordinaires de l'état. S. A. R. ne dépassera pas ce chiffre, à moins que les obligations militaires des états particuliers ne soient modifiées par un règlement général, émané du pouvoir fédéral. Néanmoins les dépenses nécessaires du département de la guerre ont été considérablement augmentées par suite de la nouvelle formation du contigent et de la guerre faite contre le Danemark. Ces besoins, ainsi que d'autres, occasionnés par les conjonctures et qui n'existaient pas précédemment, ont fort augmenté, dès-lors, les dépenses extraordinaires; toutefois le gouvernement a l'espoir fondé que, grâce aux économies qui ont pu être faites dans le budget ordinaire, il pourra, à l'exception de l'impôt que a été consenti et qui est déjà réalisé, se passer pour cette année des ressources extraordinaires pour pourvoir aux dépenses. Le budget de 1849, qui vous sera soumis, commendra à cet égard les renseignemens ultérieurs.

« Il sera également soumis à la sanction de la diète les comptes relatifs au partage des domaines de la couronne et le relevé qui y se rapporte des dépenses pour l'année 1850, ainsi que des projets de loi sur le cadrat des redevances foncières, sur la mise à la retraite des fonctionnaires d'un traitement spécial pour les fonctionnaires et sur le changement des dispositions existantes relatives au recrutement.

« Amis, messieurs, vous aurez vous occuper de nombreux et importans travaux. Puissent-ils tourner au profit du pays!

« Au nom du grand-duc, je déclare ouverte la diète du grand-duché. »

ITALIE.

ETATS-ROMAINS.

On écrit de Rome, le 31 octobre, au *Times* :

« Nous avons bien de croire et d'espérer qu'après le vote de l'Assemblée Nationale de Paris, le Pape va rentrer au Vatican sans retard. Il est actuellement à Bari; mais on a reçu hier de nouvelles lettres plus agréables, et M. de Corcelles part aujourd'hui ou demain pour faire des arrangement définitifs. S'il M. de Corcelles réussit, ce sera un grand succès pour lui et pour la République française; mais l'affaire n'est pas encore décidée, et l'influence des autres puissances catholiques empêchera peut-être la rentrée du Pape jusqu'à ce qu'une réduction considérable ait eu lieu dans la force effective de l'armée qui est maintenant à Rome.

« La perspective du retour du Pape à Rome cause plus de satisfaction en ville qu'on ne s'y attendait. Sans doute la présence des baïonnettes étrangères sera longtemps encore nécessaire pour consolider son pouvoir; mais la population est fatiguée de l'état de choses actuel, elle désire en finir. Boutiques et maisons, toutes closes, commencent à voir que sans la présence du Pape et des cardinaux, la ville saints perd tous ses attraits, et que les riches étrangers ne reviendront pas tant qu'il y aura du doute ou du danger. Le Pape sera bien reçu, une restauration sera accepté à tout prix.

« On dit que 12,000 hommes de l'armée française resteront et que les deux tiers de l'armée rentreront en France; mais il est douteux que 12,000 hommes suffisent, à moins que les Autrichens ne rappellent leurs troupes.

« Lors du blocus du quartier des Israélites à Rome, dit il *Ghetto*, une protestation a été adressée à M. de Corcelles; elle était signée par M.M. Mastaltaz, consul de Prusse; Beger, consul de Suisse; et Freeborn, agent consulaire anglais. On demandait, dans le nom les plus respectueux, que S. Exc. adoptât le plus tôt possible des mesures propres à mettre un terme à cet état de choses et pour la protection des intérêts commerciaux des habitans de ce quartier.

« Dans la dernière revue de 18,000 hommes passée par le général Gudolan, les troupes françaises ont été fort admirées. La conduite des soldats français en cette occasion comme en toute autre a été exemplaire. En Angleterre, on se fait la plus fausse idée du caractère du soldat français, les ignorans le figurent fier et rebelle, tandis qu'il est plus de modestie dans son attitude. La morgue de la vieille moustache n'est plus de mode. La discipline est rigoureusement maintenue; les fautes sur eux ne sont jamais impunies. Les rebellions les plus sérieuses existent dans les rangs, et le soldat paie à son officier avec une fois bien et un bon sentiment qui sont vraiment chrétiens. »

On écrit de Rome, le 5 novembre :

« M. de Corcelles ne se montre pas très satisfait de son rapport, et il dit qu'il dispose à aller à Portici prendre l'ordre du Pape.

« La cour de Rome a demandé aux puissances catholiques si elles sont décidées à maintenir et à défendre l'intégrité du territoire du Saint Siège; si elles entendent reconnaître au Pape le droit absolu : de gouverner comme il l'entendra; elles sont décidées à exprimer leur intention des réformes utilitaires; si elles consentiraient à leur garnison mixte tant que le Pape le voudra et comme il le voudra, c'est-à-dire en laissant pleine liberté de déterminer le nombre des soldats que chaque puissance devra fournir, les vides et les provenances que l'une des puissances devra occuper de préférence à l'autre.

« On assure qu'un consistoire se tiendra dans quelques jours à Portici, et que le Pape y lira une nouvelle proclamation politique.

« La nuit dernière, on a emprisonné le colonel Calandrelli, ex-ministre de la guerre de la République. Une lutte terrible a eu lieu entre les agens de police et le colonel Calandrelli, qui a dû céder à la fin. M. de Corcelles paraît vouloir demander très vivement sa mise en liberté, et il a fait ses démarches en conséquence.

On attend demain la députation de la commission municipale qui était allé à Portici pour inviter le Pape à rentrer dans Rome.

« Le Pape lui a répondu :

« Nous avons différé notre rentrée dans nos Etats tant que la question relative à notre indépendance était pendante en Europe; mais aujourd'hui qu'une heureuse solution a fait disparaître toute espèce de doute, nous espérons pouvoir très prochainement rentrer dans notre capitale. »

On écrit de Rome, le 10 novembre :

« Le Saint-Père n'est resté que trois jours à Bénévent; le 6 novembre au soir, il a été salué par les acclamations des habitans accourus sur ses pas. Cependant la pensée de rentrer dans les Etats-Pontifaux la fin de novembre (le 28, 29 ou 30), semblait être définitivement arrêtée dans l'esprit de Pie IX; il l'avait formellement déclaré aux diverses députations qui se sont rendues près de lui. Les renseignemens que je vous avais donnés à cet égard dans ma dernière lettre manquaient d'exactitude sur ce point. Il paraît même que dans le consistoire du 5 novembre qui a été tenu à Portici, invitation de se tenir prêts à partir pour Rome avait été faite aux cardinaux. On attendait M. de Corcelles à Portici pour régler définitivement le départ; car, dans ma pensée, les derniers événemens de Paris, loin d'entraver la volonté du Pape, en avaient accéléré l'exécution.

« Un bruit d'une certaine gravité, mais cependant que je n'admets que sous certaines réserves, se partage en maint, avec des nouvelles de France, les préoccupations du public. On prétend que les troupes de l'occupation espagnole ont reçu l'ordre d'évacuer l'Etat romain. Cette mesure serait le contre-coup de l'intrigue dans laquelle ont si tristement figuré à Madrid le Roi, le Père Fulgencio et la Mère Patrocinia. On ajoute même que la cavalerie espagnole est déjà embarquée, mais je le répète sans l'affirmer le moindre du monde. Le bruit bien autrement important pour la paix, de la conclus on d'un emprunt de 4 millions 500,000 piastres, contracté au taux de 84, existe de fondement il y a eu des propositions de faites, mais rien n'a été accepté. Le question du papier-monnaie reste encore singulière. »

On écrit de Rome :

« L'exemple des vertus militaires que l'armée française m'a cessé de présenter depuis son entrée en Italie et depuis qu'elle occupe Rome a touché le cœur de notre Très-Saint Père le Pape. Il sait qu'elle se couvrait de gloire non seulement par sa valeur, mais aussi par sa discipline et son dévouement à la religion; il voulu lui donner un gage de bienveillance à cette brave armée qui a délivré de ses ennemis le centre du catholicisme, il vient d'approuvé d'accorder de nombreuses décorations aux officiers et aux soldats, et une médaille d'honneur à tous ceux qui ne recevront pas de décoration; il a voulu ainsi offrir à cette noble armée du souverain celle du chef de l'Eglise un petit livre intitulé : *Le Trésor du Soldat*, qui vient d'être imprimé par ordre de S. Sainteté; ce livre, qui est un abrégé des devoirs du chrétien, contient une prière composée de plusieurs langues; il sera distribué à tous les soldats de l'armée française. Honneur au pays, qui a envoyés ses admirables troupes rétablir sur son trône le chef auguste de la religion! La France a encore une fois mérité le titre de fille aînée de l'Eglise; le cœur du Souverain Pontife a-t-il pour elle une prédilection qu'il aime à manifester en toute circonstance. »

TOSCANE.

On écrit de Florence, le 5 novembre :

« La convention militaire entre le grand-duc autrichien et celui du grand-duc, relative au séjour sur le territoire toscan d'une partie des troupes impériales, n'est pas encore signée; on est à peu près d'accord sur tout les points, mais la seule difficulté vient de la volonté très ferme du grand-duc de ne donner à cette occupation du grand-duché qu'un caractère purement provisoire. Le grand-duc subit volontiers l'influence de la cour de Vienne, mais il sacrifie à laisser cette influence s'exercer d'une manière secrète et indirecte, mais ne pourrait que compromettre l'avenir de son autorité en Toscane. Le général d'Aspre a reçu l'ordre de transférer son quartier général à Pistoiane; le prince de Liechtenstein, que le remplace, va hâter des son arrivée ici la solution de cette question.

« Un corps considérable de gendarmerie vient d'être organisé sous la direction d'instructeurs étrangers pris pour la plupart dans l'armée napolitaine; tout est calqué exactement sur la gendarmerie française, et, compris l'uniforme; ce corps composé de trois mille hommes, sera promptement en même de protéger la sécurité du pays.

« Le grand-duc n'est pas encore revenu à Florence; son retour est fixé au 15 novembre, jour de sa fête; on parle sérieusement pour ce jour-là d'une amnistie octroyée sur des bases très larges; les secousses du mouvement révolutionnaire en Toscane n'ont été en assez profondes profondes pour qu'une mesure semble ne puisse être prise sans danger pour la tranquillité du pays.

« Le projet d'un emprunt, qu'on était à la veille de voir réalisé, vient d'être abandonné; il a fallu y substituer parmi d'autres combinaisons qui ne paraissent pas devoir donner au Trésor toutes les ressources dont il a besoin.

« Le gouvernement vient de faire publier deux ordonnances importantes, l'une relative à la réorganisation de la police générale, l'autre concernant la création d'une Cour des comptes. »

Le *Nazionale* de Florence annonce, sous la rubrique de Rome, le 5 novembre, que plusieurs représentans des puissances étrangères font préparer leurs habitations à Rome.

On dit que le Pape se rendra sur un bateau à vapeur à Civita-Vecchia et de là à Rome.

TURIN.

A Turin, la Chambre des Députés a validé l'élection de M. Mamin, ex-président de la république de Venise, élu par un des collèges de Gênes. Il en sera probablement de même pour l'élection de M. Mamiani, ex-ministre de Pie IX. Cependant ces deux personnages n'ayant pas de lettres de naturalisation, leur élection est irrégulière, puisque le Sénat a rejeté la loi proposée par la Chambre des Députés pour la naturalisation en masse de tous les réfugiés italiens.

ESPAGNE.

Les Cortès espagnoles ont été ouvertes à Madrid sans aucune pompe extérieure, sans discours de la Couronne. Cette manière inusitée de procéder a naturellement fourni la matière des premières discussions. M. Patricio de la Escosura est l'orateur de l'Opposition qui dans la séance de la Chambre des députés du 8 novembre, a attaqué le plus vivement la politique ministérielle. Cet orateur, qui a longtemps habité la France comme réfugié, s'est livré à des attaques au moins inconvenantes contre le gouvernement français, qu'il a accusé de s'être mis à la tête de la réaction européenne dans la question de Rome. Si la France a conservé de bonnes relations avec l'Espagne, a-t-il ajouté, c'est que la France républicaine est gouvernée encore aujourd'hui par les hommes qui gouvernaient sous Louis-Philippe.

On a attaché d'autant moins d'importance à ces déclamations, que tout le monde savait parfaitement que M. de la Escosura avait à exercer une petite vengeance toute personnelle, ayant à se plaindre du gouvernement français qui l'a fait reconduire de la frontière à l'intérieur.

BELGIQUE.

Le 5 novembre, le roi Léopold a fait en personne l'ouverture de la session législative belge. Voici les passages les plus saillans du discours que S. M. a prononcé pour inaugurer la nouvelle session :

« La situation du pays continue de se montrer sous un aspect très favorable. Le calme dont il jouit atteste l'excellent esprit qui l'anime et la bonté de ses institutions. La Belgique, tranquille et libre, tient une place honorable parmi les nations, et les gouvernemens étrangers ne cessent de nous donner des témoignages de confiance et de sympathie.

« Les esprits se tournent aujourd'hui avec une ardeur nouvelle vers le progrès de l'agriculture. Les diverses mesures prises par nos gouvernement et secondés par les efforts des administrations provinciales et communales, ainsi que par le concours des comices et des particuliers, ne peuvent manquer d'exercer sur l'avenir agricole une influence dont nous pouvons déjà constater les heureux effets.

« Des lois portant organisation des caisses d'épargne et du crédit foncier seront soumises à vos délibérations.

« La présentation de cette dernière loi rend plus pressant l'examen du projet sur la réforme du régime hypothécaire qui vous a été soumis dans votre dernière session.

« Je recommande également à votre sérieux examen le projet relatif aux caisses de retraite en faveur des classes ouvrières, dont l'heureuse portée morale et moral excite à si juste titre notre constant intérêt. »

PAYS-BAS.

Amsterdam avait son journal français et officiel. Il vient d'en paraître un nouveau à La Haye sous le nom du *Publiciste* ou journal des Pays-Bas.

SUISSE.

On écrit de Berne, le 13 novembre :

« Hier l'assemblée fédérale s'est ouverte par le discours d'usage du président du conseil national M. Escher, de Zurich.

« On annonce plusieurs projets de loi importans dont l'assemblée fédérale va être saisie, entre autres la loi sur les chemins qui assurement intéresse aussi la France, et la loi sur l'organisation militaire. On assure que dans le projet de la loi monétaire le système français a prevalu dans les déliberations du gouvernement fédéral; mais il rencontrera dans l'Assemblée fédérale quelques adversaires, surtout parmi les députés de la Suisse orientale.

« La physionomie de l'assemblée fédérale, dans sa première séance, nous a paru d'un bon augure pour la tranquillité et l'avenir de la Suisse, et le discours tout à fait conciliant du président nous a confirmé dans cette opinion. C'est Genève qui agite dans ce moment la Suisse, par les moyens violens auxquels elle a recours pour obtenir, dans les élections, un gouvernement radical; et Lausanne, par les publications incendiaires qui y surgissent. On prêche ouvertement la croisade contre tout ce qui n'est pas, en Europe, republicain socialiste. Il faut espérer que les efforts de ce parti se briseront contre le bon sens et la loyauté du peuple suisse et de son gouvernement, qui n'est rien moins que disposé à appuyer les anarchistes.

On mande de Genève :

« Les sept conseillers d'état, formant le gouvernement actuel, ont été réélus.

« Le nombre des votans était de 10,385. Les voix ont été réparties comme il suit :

« M. Moulins, 5,523; M. James Fazy, 5,483; M. Borlier, 5,492; M. Decrey, 5,513; M. Guillermet, 5,395; M. Janin, 5,419; M. Pons, 5,453. »

AMÉRIQUE.

ÉTATS — UNIS.

On écrit de New-York (Etats-Unis), le 25 octobre :

« Le projet de relier l'océan à l'Atlantique avec l'océan Pacifique par une voie de communication à travers l'isthme de Panama, et qui intéresse à un si haut degré le commerce du monde entier, va enfin recevoir son exécution par l'établissement de services de bateaux à vapeur allant de la ville de Panama sur le Chagres jusqu'au point navigable le plus élevé de ce fleuve, et par la création d'un chemin de fer s'étendant de ce point à l'océan Pacifique.

« Les steamers sont déjà sur le chantier, et les travaux du railway commenceront le 1er décembre prochain. La direction de ces travaux a été confiée à deux ingénieurs des Etats-Unis, qui viennent de construire dans la Nouvelle-Grenade un canal de jonction entre deux bras de la Madeleine, et dont la longueur est de quatre-vingt-six milles, ou trente-huit lieues de France. »

Les dernières nouvelles du Canada annoncent que le siége du gouvernement va être établi à Toronto. C'est le coup de grâce de l'annexion. Un des ministres et quelques autres hauts fonctionnaires ont résigné leurs postes.

Le bateau à vapeur le *Niagara*, arrivé à Liverpool a apporté en Europe les correspondances de New-York jusqu'à la date du 31 octobre. Quoiqu'il ne pût disposer que d'une machine, c'est-à-dire de la moitié de sa force, le *Niagara* a fait la traversée de New-York à Liverpool en douze jours et demi.

D'ailleurs les nouvelles apportées par ce paquebot sont dépourvues d'intérêt.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DU CHOLÉRA-MORBUS ÉPIDÉMIQUE A CONSTANTINOPLE EN 1848.

(Suite et fin.) (1)

CONCLUSION.

Avant de résumer tous les faits rapportés dans notre travail sur le choléra-morbus, nous rappellerons au lecteur la forme même de ce travail et réclamerons en conséquence son indulgence pour les irrégularités et les imperfections qu'il a pu y remarquer. Nous nous sommes mis à l'œuvre sans connaître le chemin qu'il nous faudrait suivre pour arriver au terme. Nous avons rédigé au jour le jour, à mesure que les matériaux nous parvenaient. Il n'est donc pas étonnant que notre appréciation de certains faits ait été quelquefois modifiée par l'acquisition de nouveaux faits qui complétaient les premiers et leur donnaient une signification différente. Nous avons commis aussi des longueurs, des hors-d'œuvres, des répétitions que nous aurions certainement évités si nous avions pu écrire d'un seul jet ce que nous avons publié en vingt-cinq articles et dans l'espace de près de deux ans. Toutefois, la marche que nous avons suivie, bien qu'imparfaite, aura du moins l'avantage de montrer la sincérité de nos recherches, l'impartialité de notre examen et, en quelque sorte, la formation progressive de l'opinion que nous formulons dans les conclusions suivantes.

Le choléra morbus épidémique, dit aussi asiatique ou indien, est une maladie par intoxication. Ses symptômes ont une très grande analogie avec ceux des empoisonnemens par le *narcotique* et l'*acrite*.

Le choléra épidémique diffère du choléra sporadique des anciens par l'étiologie aussi bien que par la symptomatologie. Mais sa cause paraît être toujours une et toujours analogue, si non identique, à celle du choléra endémique, c'est-à-dire de ces petites épidémies qui reviennent presque tous les étés dans certaines localités; peut-être n'est-il qu'une extension, sous des conditions spéciales, du principe qui engendre le choléra endémique. Ce dernier existe dans un plus grand nombre de lieux qu'on ne le croit généralement; on l'observé sur les côtes de la mer rouge, du golfe persique et de la mer Caspienne, dans plusieurs villes populeuses situées sur des fleuves considérables; toutefois le delta du Gange est le point du globe où il apparaît avec le plus de fréquenté et le plus de violence.

La cause du choléra épidémique est encore inconnue. Cependant elle n'est guère susceptible d'être expliquée que par deux hypothèses, par des miasmes ou par des animalcules. Dans la première hypothèse le génie épidémique prendrait son origine dans une modification générale de l'atmosphère capable de donner une énergie et des propriétés nouvelles à des miasmes qui, sous cette modification, n'exerceraient leur action que dans une sphère très restreinte.

La seconde hypothèse nous semble beaucoup plus conforme à l'ensemble des faits. Dans ce cas le choléra-morbus aurait pour cause l'introduction dans l'organisme d'un animalcule allé portant en lui un principe vénéneux. Ce insecte habiterait de préférence les lieux bas et humides; il s'engendrerait plus facilement dans les contrées chaudes et marécageuses et dans un climat où quelque sorte pour patrie primit ve le rives insalubres du Gange. Ses habitudes le porteraient à rechercher les corps animés et surtout l'espèce humaine afin de s'y reproduire, peut-être en passant sous la forme de larve comme on l'observe chez plusieurs espèces de diptères. En temps ordinaire ces insectes vivraient confinés dans certaines localités. Mais sous l'influence de circonstances particulières qui sont encore à trouver, ils se multiplieraient tellement qu'ils seraient forcés d'émigrer par essims nombreux, lesquels, jouissant de la même fécondité, iraient ensemencer et dépeupler successivement. C'est ce qui fait craindre que le choléra ne finisse par devenir endémique dans des endroits où il n'existait pas avant le passage de l'épidémie.

Il paraît probable que l'insecte s'introduit dans les voies aériennes autant que dans le tube digestif, l'intoxication ayant lieu par l'absorption des produits de cet animalcule et serait d'autant plus prompte que le poison passerait plus directement dans les gros troncs vasculaires. — Ainsi s'expliquerait la paralysie du cœur, l'ébranlement du système nerveux, la stupeur des plexus splanchniques et les effets de l'organisme entier pour éliminer le principe toxique, ainsi s'expliquerait la marche capricieuse et vagabonde de l'épidémie, l'accumulation plus ou moins grande de l'agent choléritère dans telles contrées, telles maisons, telles personnes.

Le principe du choléra épidémique paraît résider dans l'air et avoir l'atmosphère pour véhicule. Cette maladie n'est donc pas contagieuse dans l'acception du mot. Cependant plusieurs faits tendent à faire croire qu'elle peut être transportée d'un lieu à un autre par des personnes ou par des choses, comme si des germes cholériques y avaient été déposés.

Le choléra épidémique s'affecte pas une direction particulière dans sa marche. Il envahit dans tous les sens, au Nord et au Sud, à l'Est et à l'Ouest. De l'Indé il s'est propagé aussi bien en Chine et aux Moluques qu'en Perse et en Turquie, aussi bien aux Iles Bourbon et Maurice que dans les Steppes de la Tartarie. En 1821 il envahit les provinces iraniennes par le Golfe Persique et les fleuves qui s'aboutissent; en 1846 il s'avança au continuer par le Nord de la Perse.

Les lieux que le fléau avait visités lors de sa première invasion, furent ravagés de nouveau dans ces derniers temps; la plupart de ceux qu'il avait épargnés précédemment, jouirent encore, cette fois, du même privilége. On peut dire du sol comme de la population, qu'il y a des parties plus prédisposées les unes que les autres à être envahies par le choléra. En général, celui-ci manifeste une

(1) (Voir le N° 201 du *Journal de Constantinople*.)